

UTILISATION DE LA VHF EN DETRESSE

Cette fiche se propose de rappeler l'utilisation de la VHF en cas de détresse et de panne.

Vous êtes CHEF de BORD, donc responsable de tout incident, accident et de leurs conséquences qui peuvent se produire sur votre navire. Vous pourrez éventuellement en répondre devant la justice.

1-DEFINITIONS

DETRESSE : La VIE de quelqu'un est en danger sur votre bateau ou un bateau voisin dans l'incapacité d'agir. Vous coulez, un homme est tombé à la mer, (dans ce cas, si au bout de 5 minutes, la personne n'est pas remontée à bord déclencher un mayday) un membre de votre équipage fait un malaise grave, un membre de votre équipage est gravement blessé.

Tout incident peut avoir une suite fatale en cas de réaction inappropriée.

URGENCE : Une vie n'est pas en danger, mais l'inaction en face de l'incident peut l'aggraver. Panne moteur, panne électrique, vous n'avez plus d'instruments de navigation mais vous avez une VHF portable et des piles de rechange. Vous êtes entré en collision avec un autre navire, vous êtes échoué et la marée baisse, quelqu'un de malade à bord, pas le mal de mer mais quelque chose que vous jugez sérieux. Vous avez talonné et vous détectez une voie d'eau etc. etc.

SECURITE : Pas de vie en danger, pas de panne mais un incident qui peut mettre en danger d'autres navires. Un tronc d'arbre, une balise ou un bateau ayant lâché ses amarres, un conteneur immergé en dérive, une planche à voile, un gilet de sauvetage en dérive. Un phare éteint dont la panne ne figure pas dans les AVURNAV. N'importe quel incident que vous jugez important et qui peut avoir des suites graves.

1- CONDUITE A TENIR ET PROCEDURES

En tout état de cause, il vaut mieux exécuter une action intempestive que de ne rien faire et que la situation tourne à la catastrophe.

On ne vous en voudra jamais d'avoir fait preuve de prudence.

Pour être certain d'être entendu et que votre appel soit pris en compte, il est impératif d'employer sans appel préliminaire, la procédure radiophonique qui suit.

21—DETRESSE

Vous utilisez un VHF Non ASN

En cas de détresse, ne pas perdre de temps, il faut agir vite.

Sécuriser le ou les membres d'équipage, faire prodiguer les premiers gestes d'urgence.

Bien vérifier d'être branché sur le CANAL 16, lancer le message de détresse :

Mayday, Mayday, Mayday, ici Tartempion, Tartempion, Tartempion (répété 3 fois le nom du navire) énoncer **votre indicatif radio** (il vous a été communiqué par l'ANFR lorsque vous avez déclaré votre VHF) je **suis en** : (vos coordonnées lues sur le gps) **Je coule, j'ai le feu à bord, j'ai une personne sans connaissance etc. etc. X personnes à bord, je demande assistance.**

Le CROSS vous répondra immédiatement

Vous utilisez une VHF ASN et cet appareil a été configuré MMSI

Vous ne lancez pas d'appel de détresse mais vous soulevez le capot monté sur ressort marqué en rouge "**DISTRESS**" et vous appuyez sur le bouton pendant 5 secondes, le Cross ou l'organisme de sauvetage vous rappellera immédiatement.

Si la VHF ASN n'est pas configurée MMSI ou n'est pas couplée au GPS employez la procédure VHF Non ASN

22—URGENCE

Vous utilisez une VHF NON ASN

Lancez le message d'urgence :

Pan, Pan, Pan ici Tartempion, Tartempion, Tartempion, Indicateur radio, je suis en xxxxx N x,xxx E Je suis en panne moteur, la météo s'aggrave, X personnes à bord, je demande assistance.

Le CROSS vous répondra immédiatement.

Vous utilisez une VHF ASN et l'appareil a été configuré MMSI

Ne pas appuyer sur le bouton "Detress"

La procédure est relativement compliquée, vous devez entrer dans le menu "ASN" et exécuter les opérations préconisées par le manuel de votre VHF ASN.

Conseil du rédacteur : appliquer la procédure VHF NON ASN

23—SECURITE

Vous utilisez une VHF NON ASN

Lancez le message sécurité :

Sécurité, Sécurité, Sécurité ici Tartempion, Tartempion, Tartempion, je suis en xxxx, N xxxxxxE je viens de croiser un conteneur immergé en dérive.

Le CROSS vous rappellera et vous donnera la conduite à tenir.

Vous utilisez une VHF ASN

Ne pas appuyer sur le bouton rouge "Detress"

Appliquez la même procédure décrite au paragraphe 22

3—RAPPELS

La VHF est le moyen de communication le plus sûr et le plus efficace en ce qui concerne la sécurité des personnes et des biens.

Ne jamais encombrer le canal 16 par des "parlottes", utiliser les canaux dédiés : 06,08,72,77.

En navigation restez, en permanence branché sur le canal 16 poste en marche.

■ Réglage du "squelsch" :

Un mauvais réglage du squelsch a deux conséquences : réglé trop bas, vous avez un bruit de fond très désagréable, réglé trop haut vous diminuez beaucoup la sensibilité de la réception de votre poste.

Procédure : mettre le poste en fonctionnement sur le canal 16, mettre le bouton squelsch sur arrêt, vous obtenez un fort bruit de fond, tournez le bouton squelsch vers la droite jusqu'à extinction du bruit de fond, revenez très légèrement en arrière, ne touchez plus, votre squelsch est réglé votre VHF est muette !

- Pour vérifier le fonctionnement de votre VHF, à faire impérativement en début de saison et lorsque votre poste étant en veille sur le 16, et après avoir réglé le squelsch, vous n'entendez aucune conversation, en appelant un sémaphore (jamais les cross) sur le canal 16 ou 10.

Sémaphores en service H24 :

BEG-MELEN

St JULIEN

LE TALUT

PIRIAC

CHEMOULIN

Procédure :

St Julien ici Tartempion, comment me recevez-vous, parlez.

Si votre VHF fonctionne bien, on vous répondra : Fort et clair.

- Dans votre bateau, à coté de votre VHF, vous avez collé une plaquette sur la quelle vous avez inscrit en capitales :

Le nom de votre bateau

Son immatriculation VA X 123456

Votre indicatif radio qui commence par F.....

Le N° MMSI de votre VHF ASN

Toujours utile et c'est réglementaire, lorsque la situation est grave 2+2 ne font pas toujours 4 !!

- Le cross peut être contacté par téléphone portable en tapant 196 Il peut d'ailleurs vous demander de le rappeler par ce moyen. Inconvénients : la portée

est beaucoup plus faible que la VHF. Lorsque vous appelez le cross par le 196, les navires autour de vous ne saurons pas que vous êtes en difficultés, alors qu'ils pourraient vous porter assistance. Loin des relais, les communications sont souvent fluctuantes.

En espérant que vous n'aurez jamais à mettre cette fiche en application.
Bonnes navigations

r



LES MOYENS RADIO VHF

UTILISATION et REGLEMENTATION

Ce document se propose de répertorier les moyens radio en VHF mis à la disposition des navigateurs, d'en rappeler leur utilisation et la réglementation s'y appliquant. VHF signifie en Anglais Very High Frequency.

1 MATERIELS VHF CLASSIQUES UTILISES PAR LES NAVIGATEURS

Cinq types de VHF

VHF fixe 25 watt

Montée à demeure dans le bateau, portée 30 miles. Ce matériel n'est pratiquement plus vendu dans le commerce



VHF fixe 25 watt ASN



Aisément reconnaissable au cache rouge "Distress ". Ce matériel dispose d'un Appel Sélectif Numérique (ASN). Pour que la fonction ASN soit opérationnelle, il est nécessaire de configurer l'appareil avec un N° MMSI (Mobile Maritime Service Identity). Ce N° est fourni par l'ANFR lorsque vous déclarer votre équipement.

Deux types de VHF ASN : Modèle devant être connecté au GPS du navire (branchement à la sortie NMEA du GPS), et modèle incluant un GPS et son antenne, ne nécessite donc pas d'être connecté au GPS du navire.

VHF fixe 25 Watt ASN AIS



Outre la fonction ASN la VHF peut aussi embarquer la fonction AIS "Automatic Identification System". Ce système peut être assimilé à un radar fonctionnant en temps réel. Plusieurs systèmes : VHF classique ou ASN couplée à un transpondeur AIS devient VHF AIS émetteur, VHF AIS émetteur seule, VHF AIS récepteur seule, VHF AIS émetteur/récepteur.

Couplée à un transpondeur, la VHF fonctionne en émetteur AIS uniquement, ce qui permet aux navires équipés d'un système AIS récepteur de vous localiser. Si votre VHF est dotée de la fonction réceptrice, vous n'êtes pas localisé mais vous visualisez sur le scope de votre VHF (voir l'image ci-dessus) les navires qui naviguent autour de vous et possédant un émetteur AIS. Si votre VHF est émetteur récepteur AIS, vous êtes vu par les navires navigant autour de vous et vous les visualisez. L'AIS transmet automatiquement l'identité de votre bateau (son N° MMSI) le nom de votre bateau, votre position GPS, votre cap, votre vitesse.

Bien entendu, une VHF ASN AIS remplit les trois fonctions, émetteur VHF classique à laquelle s'additionne les fonctions ASN et AIS

VHF portable



Fonctionne sur piles ou batterie, puissance max 6 watt, portée 3-4 nautiques

VHF portable ASN et AIS



Mêmes caractéristiques que la précédente mais embarque les fonctions ASN ou ASN et AIS. Ces matériels fonctionnent de la même manière que les modèles fixes mais avec une portée moindre.

2 UTILISATION

La VHF est le meilleur équipement qui concourt à la sécurité.

Elle a une très bonne portée de plus 30 nautiques surtout pour les voiliers dont l'antenne est montée en tête de mat.

Par le canal 16 vous pouvez contacter 24h sur 24 les CROSS qui vous porteront assistance en cas de besoin. Les CROSS peuvent aussi être contactés par téléphone mobile (Faites 196) mais leur portée est moindre, de plus lorsque vous demandez une assistance par ce moyen, les autres navires autour de vous n'entendront pas votre appel et ne vous apporteront pas une aide éventuelle.

Ne jamais encombrer le canal 16 par des échanges privés.

Il n'est pas interdit d'utiliser le canal 16 pour un appel préliminaire mais il doit être libéré dès le contact établi.

- Quatre canaux : 6,8,72,77 sont libres d'utilisation par tous.
- Le canal 16 est réservé aux appels de détresse.
- Le canal 9 est réservé aux échanges portuaires.
- Le canal 70 est réservé au trafic ASN.

Les autres canaux sont interdits d'emploi sauf sur ordres du CROSS.

Si vous naviguez au-delà de 6 milles nautiques, navigation semi-hauturière (entre 6 et 60 milles nautiques) votre bateau doit être équipé d'une VHF fixe 25 watt. Par ailleurs, celle-ci vous dispense d'embarquer les 3 fusées à parachute et les trois fumigènes obligatoires pour ce type de navigation.

Lorsque vous avez besoin de vérifier le fonctionnement de votre VHF, contactez les sémaphores sur le canal 16, **jamais les CROSS**, en employant la phraséologie suivante : "St Julien" (le sémaphore de Quiberon ou un autre) ici (le nom de votre bateau) comment me recevez-vous, parlez. Le sémaphoriste de quart se fera un plaisir de vous répondre, si votre VHF fonctionne !

VHF ASN

Les VHF avec ASN (Appel Sélectif Numérique), ou DSC en anglais, assurent la transmission et la réception automatique des communications de détresse, d'urgence et de sécurité en établissant un contact direct avec les autres navires et les stations côtières chargées de la sécurité en mer.

Lorsque votre VHF est programmée avec le N° MMSI et qu'en cas de détresse, après avoir soulevé le cache rouge marqué "distress" vous appuyez au moins 5 secondes sur le bouton, la position GPS et le nom de votre bateau s'afficheront sur les écrans des organismes de sauvetage. Les autres navires autour de vous recevront votre signal.

Si vous devez abandonner votre navire, effectuez cette action, dans la mesure du possible.

VHF AIS

Vous permet de voir et d'être vu des autres navires navigant autour de vous.

L'AIS est fortement recommandé pour les navires de plaisance empruntant des routes commerciales.

Modèle d'AIS sur une tablette



Pour naviguer dans la zone réglementée, les bateaux doivent assurer une veille active sur le canal 16 de la VHF. S'ils naviguent de nuit, ou avec une visibilité inférieure à 5 km ou avec un vent supérieur ou égal à 4 Beauforts selon le bulletin local de Météo France, ils doivent être équipés d'un émetteur AIS de classe A ou B.

3 REGLEMENTATION

Référence : L'AGENCE NATIONALE des FREQUENCES (ANFR)

L'agence nationale des fréquences (ANFR) gère l'ensemble des fréquences radioélectriques en France. Cette ressource rare et stratégique, utilisée pour toutes les communications sans fil, appartient au domaine public de l'État qui en a confié la gestion à l'ANFR.

REGLEMENTATION CONCERNANT L'EMPLOI DES VHF FIXES ET MOBILES

Pour utiliser une radio VHF fixe ou portative avec ou sans ASN, à bord d'un navire ou d'un bateau fluvial, une autorisation administrative est exigée, celle-ci est appelée « licence », elle n'est pas soumise à paiement, elle est valable un an et renouvelée chaque année (Automatiquement par l'ANFR). Toute modification de l'installation radio, changement de propriété du navire ou des coordonnées devront être signalés afin de maintenir la licence à jour. La licence mentionne les coordonnées du titulaire, les informations concernant le navire avec les identifiants MMSI et indicatif d'appel affectés et le détail du matériel radioélectrique embarqué.

Ce règlement de l'ANFR stipule donc que vous devez déclarer toute VHF fixe ou portable et que ce matériel est attaché à un navire et à lui seul, il implique donc que si vous déclarez une VHF portable, vous recevrez pour celle-ci une licence et un indicatif et en théorie elle ne pourra pas être prêtée et être utilisée sur un autre navire. A noter que rien sur le matériel indique une déclaration quelconque.

LE CERTIFICAT RESTREINT DE RADIOPHONISTE CRR

L'usage de certains équipements de communications à bord d'un navire ou bateau nécessite qu'au moins une personne à bord possède la compétence requise.

Les plaisanciers naviguant à l'étranger et utilisant un équipement radio maritime fixe ou portable de type VHF doivent posséder un certificat d'opérateur radio au moins équivalent au CRR (Certificat Restreint de Radiotéléphoniste).

Depuis 2011, le CRR n'est plus obligatoire dans les eaux territoriales françaises pour les plaisanciers utilisant une VHF portative sans la fonction ASN (Appel Sélectif Numérique). Dans les eaux françaises, avec une VHF fixe ou portative ASN, il faut posséder à minima le permis de conduire des bateaux de plaisance ou le CRR.

Le CRR Maritime permet indifféremment d'utiliser une VHF dans les zones maritimes, fluviomaritimes et fluviales.

Par ailleurs, l'ANFR gère le CRR (certificat restreint de radiotéléphoniste), qui atteste de la capacité des opérateurs radio des navires. L'obtention de ce certificat est soumise à un examen dispensé par l'Agence, portant sur la réglementation, l'utilisation des équipements radioélectriques et les procédures à suivre pour se servir de sa VHF. L'Agence organise des sessions d'examen dans toute la France, en métropole et outre-mer.

MUNAN
Union des associations de navigateurs
du Morbihan